



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 21 décembre 2018



Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre des Finances concernant les prévisions macroéconomiques.

Il résulte de l'article 4 de la loi modifiée du 10 juillet 2011 portant organisation de l'Institut national de la statistique et des études économiques (ci-après le « STATEC ») que le STATEC est en charge d'élaborer des prévisions économiques à court terme et à moyen terme. Ces prévisions servent notamment au gouvernement à préparer son budget, voire sa programmation financière pluriannuelle.

Nous notons à cet égard que les prévisions de croissance élaborées par le STATEC pour 2018 ont été successivement revues à la baisse :

- Dans sa note de conjoncture 2-17, le STATEC partait encore d'une croissance du PIB en volume de 4,4% pour 2018 (3,4% pour 2017),
- Dans sa note de conjoncture 1-18, le même indicateur a été abaissé à 3,9% (2,3% pour 2017),
- La note de conjoncture 2-18 renseigne désormais sur une croissance du PIB en volume de 3% pour 2018 (1,5% pour 2017)

Pour 2019, le STATEC tablait en début d'année sur une croissance du PIB en volume de 4% ramenée désormais à 3%.

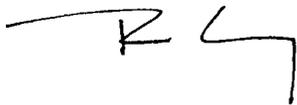
Plus alarmant encore : dans sa note au formateur, le STATEC indique que

« Un autre problème délicat va dans le sens inverse : la comptabilisation des « patents boxes » qui pèsent lourdement en termes de chiffre d'affaire mais contribuent modestement à notre PIB, parce que Eurostat permet de ne comptabiliser qu'une marge de revenus comme valeur ajoutée. Un changement des règles, actuellement à l'étude, aurait pour conséquence de faire exploser le PIB luxembourgeois jusqu'à 15%. »

Au vu de ce qui précède, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- Quelle importance convient-il d'accorder au PIB comme indicateur de croissance au Luxembourg (eu égard aux corrections substantielles effectuées par le STATEC dans le passé) ?
- Quel serait l'impact de la révision à la hausse du PIB tel qu'avancé par le STATEC sur les objectifs budgétaires à moyen terme ?
- Qu'en est-il du changement des règles auquel fait allusion le STATEC ? Est-ce une question d'actualité ?
- Monsieur le Ministre n'est-il pas d'avis qu'il faille associer d'autres organismes à la détermination du PIB ?
- Comment Monsieur le Ministre entend-il pas ailleurs améliorer la gouvernance des finances publiques ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.



Gilles Roth
Député



Martine Hansen
Députée



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff
Service des séances plénières et
secrétariat général
Tél : 466.966.223
Fax : 466.966.210
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Luxembourg

Luxembourg, le 24 décembre 2018

Objet : Question parlementaire n° 136 du 21.12.2018 de Madame la Députée Martine Hansen
et de Monsieur le Député Gilles Roth - Prévisions macroéconomiques

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un
mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés